

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 31 mars 2015**

Introduction

Organisme national de marketing touristique du Canada, la Commission canadienne du tourisme (la « CCT »), est une société d'État fédérale, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, qui dirige les efforts de l'industrie canadienne du tourisme visant la promotion du Canada comme destination touristique quatre-saisons de premier choix. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2015

Résultats trimestriels et depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2015	Période de trois mois terminée le 31 mars 2014	Écart
Contributions des partenaires	2 428 \$	3 482 \$	(1 054)
<p>Au T1 de 2015, les contributions des partenaires ont diminué de 1,05 M\$ par rapport à celles du T1 de 2014, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o baisse des contributions liées à TED par rapport au T1 de 2014 (800 k\$); o diminution de 500 k\$ des contributions des partenaires liées au marketing et aux ventes à l'étranger, attribuable à une baisse du nombre d'initiatives menées en partenariat dans les marchés principaux (Royaume-Uni, France, Allemagne et Australie); o le calendrier de facturation pour les initiatives menées en partenariat au Japon et en Corée a entraîné des baisses respectives de 230 k\$ et de 100 k\$; <p>Ces baisses sont en partie contrebalancées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une augmentation de 400 k\$ de la participation des partenaires aux activités d'Événements d'affaires Canada; o une augmentation de 220 k\$ pour les communications internationales et le marketing général en raison d'une nouvelle collaboration avec Parcs Canada. 			
Autres produits	183	187	(4)
<p>Les autres produits consistent en intérêts gagnés, en recouvrement de taxes à la consommation, en recettes de colocation et en remises liées aux cartes de crédit. Ils sont semblables à ceux du T1 de 2014.</p>			
Charges de marketing et de ventes	8 450	12 260	(3 810)
<p>La baisse de 3,81 M\$ des charges de marketing et de ventes au T1 2015 par rapport au T1 2014 est attribuable à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une baisse des charges d'Événements d'affaires Canada de 1,1 M\$ (575 k\$ en raison du calendrier des dépenses et 625 k\$ en raison d'une réduction des dépenses liées à TED et à d'autres initiatives); o une diminution des dépenses liées au marketing et aux ventes à l'étranger, dans les marchés principaux (Royaume-Uni, France, Allemagne et Australie) (baisse de 980 k\$) et dans les marchés émergents (Chine, Inde, Brésil, Japon, Corée du Sud et Mexique) (baisse de 980 k\$); o une diminution de 893 k\$ des dépenses de marketing général des unités de la CCT, plus particulièrement celles du Marketing général, des Communications internationales et de la Recherche, attribuable au calendrier de facturation par rapport au T1 de 2014; <p>Cette baisse est en partie contrebalancée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une augmentation générale de 115 k\$ des dépenses pour la Recherche. 			
Services généraux	1 825	2 006	(181)
<p>La baisse de 181 k\$ des charges liées aux services généraux au T1 2015 par rapport au T1 2014 est attribuable :</p> <ul style="list-style-type: none"> o au départ d'employés et à des changements organisationnels; □ o à la réduction continue des coûts et à l'amélioration constante de l'efficacité, qui ont entraîné des réductions à des postes tels que la formation, les services professionnels, les déplacements, la maintenance des systèmes et les licences. 			
Stratégie et planification	150	132	18
<p>Écart non important.</p>			

Risques et incertitudes

Dans le cadre de sa gestion stratégique, la CCT effectue une évaluation des risques pour l'entreprise et utilise les résultats pour élaborer son plan stratégique quinquennal, ainsi que sa stratégie d'atténuation des risques. Elle prépare et met en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

La dernière évaluation a été réalisée à l'été 2014. Les risques recensés sont présentés ci-dessous, en termes théoriques. Seuls les risques sur lesquels la direction de la CCT exerce un pouvoir d'atténuation direct sont inclus.

Depuis l'évaluation des risques présentée dans le résumé du plan d'entreprise 2014-2018, la CCT a relevé quatre nouveaux risques, tandis que deux risques ont été fusionnés et renommés (la gestion, la formation et la rétention stratégiques des talents se nomme désormais la gestion des talents clés) et un autre a été éliminé ou fortement atténué (préparation à l'examen spécial). En 2014, le risque lié à l'état de préparation à l'examen spécial a été fortement atténué par la vérification interne de la préparation à l'examen spécial et les mesures prises pour remédier à toute lacune avant l'examen spécial du BVG.

- **Maintenir un ratio des services généraux de 15 %**
Ce risque est nouveau en 2014.

Mesures d'atténuation : La CCT continuera à examiner les coûts et à déterminer quelles dépenses discrétionnaires peuvent être réaffectées au marketing et montrer l'effet qu'auront sur le ratio les réductions prévues des dépenses.

- **Retenir et recruter des talents clés pendant une période de transition**
Ce risque est nouveau en 2014.

Mesures d'atténuation : Continuer de lancer des initiatives et des projets intéressants et innovants; susciter la participation active et l'apport des employés à toutes les étapes; les inclure dans la recherche de moyens qui aideront l'organisation à continuer d'exceller et de produire des résultats malgré un budget réduit. L'équipe des Ressources humaines évaluera le talent actuel en fonction des besoins futurs de la CCT afin de prévoir les besoins de formation pour 2015 ou les effectifs temporaires requis à court terme ou à long terme. Les postes vacants seront pourvus à court ou à long terme par des candidats ayant les qualités voulues. Garder les voies de communication ouvertes.

- **Assurer la mesure concrète du rendement des nouvelles technologies de marketing**
Ce risque est nouveau en 2014.

Mesures d'atténuation : La CCT explorera de nouvelles méthodes de mesure de l'incidence de ses activités et de son marketing en 2015.

- **Assurer l'efficacité du marketing**
Ce risque a augmenté, car la CCT a réacheminé une partie des fonds alloués aux programmes vers un projet pilote novateur (Suivre les traces du consommateur) de 2015 à 2017 et car l'incertitude liée aux investissements des partenaires de la CCT dans les marchés étrangers a augmenté.

Mesures d'atténuation : Maintenir la vigueur de la marque et de l'organisme, utiliser le modèle amélioré du cheminement vers l'achat, utiliser les indicateurs clés du tableau de bord prospectif (rendement du capital investi dans les campagnes, sondage auprès des partenaires), recruter, perfectionner et retenir le personnel approprié, profiter des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à nos principales activités et mesurer son apport, évaluer les résultats des études de conversion, mieux communiquer la valeur de la CCT et son apport à l'industrie du tourisme en énonçant explicitement ce but de communication sous forme d'objectif stratégique et

en l'intégrant aux mesures du tableau de bord prospectif, utiliser les renseignements obtenus pour éclairer les décisions, et orienter les efforts et les ressources de façon optimale.

○ **Poursuivre les opérations névralgiques en cas de catastrophe ou d'autres situations d'urgence**

Les plans de continuité des activités et de reprise des activités en cas de catastrophe ayant été mis à jour, ce risque a diminué.

Mesures d'atténuation : Maintenir en place les plans actuels de communication, de continuité des activités et de reprise des activités en cas de catastrophe. Mettre les plans à l'essai de temps à autre.

○ **Nouvelle procédure de passation des marchés dans le système financier**

Mesures d'atténuation : Formation supplémentaire donnée par l'Unité de l'approvisionnement. Veiller à ce que les responsables des budgets exécutent et examinent chaque mois les rapports pertinents (les rapports détaillés sur les contrats).

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

Les rapports ne révèlent aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



David F. Goldstein

*Président-directeur général
Vancouver, Canada
21 mai 2015*



Alastair Nimmons

*Chef des services financiers par intérim
Vancouver, Canada
21 mai 2015*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 31 mars
(en milliers)

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 800 \$	14 748 \$
Créances		
Contributions des partenaires	1 253	1 412
Gouvernement du Canada	130	169
Autres	21	31
Actif au titre des prestations constituées	8 005	7 585
Placements de portefeuille	551	546
	<u>23 760</u>	<u>24 491</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	1 734 \$	5 186 \$
Rémunération des employés	1 149	1 943
Gouvernement du Canada	33	789
Passif au titre des prestations constituées	5 956	5 991
Produits reportés	784	260
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	515	515
	<u>10 171</u>	<u>14 684</u>
Actifs financiers nets	<u>13 589</u>	<u>9 807</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	3 282	1 789
Immobilisations corporelles	257	326
	<u>3 539</u>	<u>2 115</u>
Excédent accumulé	<u>17 128 \$</u>	<u>11 922 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2015	2014
Produits		
Contributions des partenaires	2 428 \$	3 482 \$
Autres	183	187
	<u>2 611</u>	<u>3 669</u>
Charges		
Marketing et ventes	8 450	12 260
Services généraux	1 825	2 006
Stratégie et planification	150	132
Amortissement des immobilisations corporelles	88	104
	<u>10 513</u>	<u>14 502</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(7 902)	(10 833)
Crédits parlementaires	12 885	12 882
Excédent de la période	<u>4 983</u>	<u>2 049</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début la période	11 684	6 630
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u><u>16 667 \$</u></u>	<u><u>8 679 \$</u></u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2015	2014
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	238 \$	178 \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	461	278
Montants reclassés dans l'état des résultats	(238)	(178)
Gains de réévaluation nets pour la période	<u>223</u>	<u>100</u>
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	<u><u>461 \$</u></u>	<u><u>278 \$</u></u>

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2015	2014
Excédent de la période	<u>4 983 \$</u>	<u>2 049 \$</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	88	104
Cession nette d'immobilisations corporelles	<u>4</u>	<u>-</u>
	<u>69</u>	<u>104</u>
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation des charges payées d'avance	<u>(1 493)</u>	<u>(1 738)</u>
	<u>(1 493)</u>	<u>(1 738)</u>
Gains de réévaluation nets	223	100
Augmentation des actifs financiers nets	3 782	515
Actifs financiers nets au début de la période	9 807	5 112
Actifs financiers nets à la fin de la période	<u><u>13 589 \$</u></u>	<u><u>5 627 \$</u></u>

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2015	2014
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	12 885 \$	12 882 \$
Contributions des partenaires	3 111	2 542
Autres produits	143	145
Intérêt sur trésorerie	41	42
	<u>16 180</u>	<u>15 611</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(13 335)	(15 486)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 992)	(3 578)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	<u>(1 147)</u>	<u>(3 453)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23)	-
Cession d'immobilisations corporelles	4	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(19)</u>	<u>-</u>
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(5)	(5)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(5)</u>	<u>(5)</u>
Gains de réévaluation nets pour la période	223	100
	<u> </u>	<u> </u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie durant la période	<u>(948)</u>	<u>(3 358)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	14 748	11 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>13 800 \$</u>	<u>8 560 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, la CCT a reçu les instructions C.P. 2014-1378 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui donnent instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La CCT présentera sa stratégie de mise en œuvre dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements découlant de ces instructions soient pleinement mis en œuvre.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme des Jeux olympiques et le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Contributions des partenaires

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits englobent le recouvrement des coûts auprès des partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, des produits d'intérêt et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur. Voir la note 4.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires et en avantages incitatifs reportés relatifs à un bail. Les produits reportés qui viennent des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la date d'un événement ou de la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de réduction des charges de location sur toute la durée du bail.

j) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

k) Avantages sociaux futurs

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. Pour 2014, la DMERCA a été évaluée à 8,7 ans (8,7 ans en 2013) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 8 ans (8 ans en 2013) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 14,3 ans (15,3 ans en 2013) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 7 ans (17 ans en 2013) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 13 ans (13 ans en 2013) pour les prestations de départ et à 13 ans (13 ans en 2013) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

l) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des avantages futurs des employés, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la société avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

3. Présentation des états financiers

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2014 et pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2015, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 s'élèvent à 58,0 millions de dollars (contre 58,0 millions de dollars du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Excédent de fonctionnement accumulé	16 667 \$	11 684 \$
Gains de réévaluation accumulés	461	238
Excédent accumulé	<u>17 128 \$</u>	<u>11 922 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2015

6. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation de bureaux loués	Total pour le T1 2015
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	283 \$	13 \$	2 516 \$	531 \$	515 \$	3 858 \$
Acquisitions	23	-	-	-	-	23
Cessions	(12)	-	-	-	-	(12)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	294	13	2 516	531	515	3 869
Amortissement cumulé, début de la période	258	13	2 274	516	471	3 532
Charge d'amortissement	7	-	66	3	12	88
Cessions	(8)	-	-	-	-	(8)
Amortissement cumulé, fin de la période	257	13	2 340	519	483	3 612
Valeur comptable nette	37 \$	- \$	176 \$	12 \$	32 \$	257 \$

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation de bureaux loués	Total pour 2014
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	265 \$	13 \$	2 516 \$	529 \$	515 \$	3 838 \$
Acquisitions	18	-	-	2	-	20
Cessions	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	283	13	2 516	531	515	3 858
Amortissement cumulé, début de l'exercice	204	10	2 010	502	424	3 150
Charge d'amortissement	54	3	264	14	47	382
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	258	13	2 274	516	471	3 532
Valeur comptable nette	25 \$	- \$	242 \$	15 \$	44 \$	326 \$